

PRATIQUES CULTURELLES DES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION DE POITIERS

Contribution du Conseil de Développement Durable

Le conseil de développement s'est saisi du thème de la culture en septembre 2005. L'objectif était d'analyser les conditions d'une **politique culturelle vectrice de lien social et de développement humain, productrice d'image et d'attractivité pour le territoire**.

Accompagnée par des équipes d'étudiants du master de sociologie de l'Université de Poitiers, le conseil de développement a commandité deux études complémentaires sur les pratiques culturelles des habitants de la CAP. En rencontrant les représentants de certains établissements culturels et en analysant ce que recouvre la culture pour les habitants de la CAP, le conseil de développement a ainsi identifié des leviers et des contraintes fortes pour concevoir une politique culturelle qui dépasse l'exigence de chaque commune de l'agglomération.

Respectivement menées en 2006 et 2007 à partir d'**enquêtes qualitatives auprès du public et des établissements culturels**, ces deux études ont permis d'éclairer divers questionnements : Quelles sont les pratiques culturelles des habitants de la CAP (en tant que spectateurs et en tant qu'acteurs) ? Quelles sont leurs attentes et leurs envies ? Comment est vécue et appréhendée la culture ? Quel rapport à la culture entretiennent les personnes qui n'ont pas de pratiques culturelles ? Quels sont les freins à l'accès à la culture ? Quelle connaissance les acteurs culturels ont-ils de leur(s) public(s) ?

Ces enquêtes ont concerné un panel d'habitants des 12 communes de l'agglomération de Poitiers. Des comportements significatifs ont pu être dégagés :

■ **« La pratique culturelle embrasse un champ large de pratiques »** : les habitants de la CAP privilégient souvent les activités pratiquées chez soi. Télévision, musique et lecture sont les plus couramment citées. Les structures déclarées comme les plus fréquentées sont le cinéma, les bibliothèques, les salles de concerts alors que les lieux déclarés comme les moins fréquentés sont le conservatoire, les maisons de quartiers, les musées et le théâtre. Les usagers ne souhaitent plus seulement être spectateurs mais aussi acteurs dans leurs pratiques culturelles. Les pratiques « amateurs » (danse, arts plastiques, théâtre...) stimulent d'ailleurs la participation aux manifestations culturelles. Des demandes d'offre complémentaire émergent dans certains domaines : les festivals, la musique, les expositions et l'art contemporain.

■ **« Une pratique culturelle effective mais une perception souvent élitiste »** : parler de pratiques culturelles ne va pas de soi, c'est un frein pour beaucoup d'individu. Les personnes interrogées marquent une différence entre « culture dominante », élitiste et la « culture populaire », plus répandue. Si une distance est perçue vis-à-vis de la « culture dominante », la majorité des personnes enquêtées a tendance à se rapprocher de cette culture valorisée. Les distances symboliques (« non-maîtrise des codes ») se vérifient dans la fréquence des pratiques constatées par catégorie socioprofessionnelle. Le niveau d'études est bien souvent un indicateur du « capital culturel » notamment pour la « culture cultivée » comme le théâtre ou les expositions.

■ **« La pratique des non publics est contrainte par des motifs variés »** : le non-public justifie de diverses manières sa distance à la pratique : le manque de temps, la santé (personnes âgées, situation de handicap), la programmation (périodes de diffusion, intérêt, horaires), déplacements contraints en soirée par l'offre de transports. Ces motifs font écho chez certains publics spécifiques comme : les étudiants, les lycéens et les habitants des communes limitrophes à Poitiers (problème de transports), les actifs (manque de temps ou d'intérêt, coût pour les familles et difficultés de stationnement), les retraités ou personnes en situation de handicap (accès et conditions).

■ **« Il existe un cloisonnement évident des publics par établissement »** : on constate une grande diversité des publics, et donc des rapports à la culture. On note néanmoins que les publics restent cloisonnés. Ainsi, par exemple, le public des arts de la rue et des festivals est différent du public « institutions ». De plus, la politique tarifaire n'est plus adaptée au périmètre géographique de diffusion.

En analysant ces pratiques culturelles, le conseil de développement a posé des dualités fortes et des problématiques évidentes :

- Comment le décroisement des publics, l'approche des non publics et l'anticipation sur l'évolution des temps de la vie (vieillesse, vie active, garde d'enfants...) amènent-ils les élus, les établissements et les associations à réinterroger leurs offres ?
- La diversification des publics est-elle une évidence à l'échelle d'un nombre limité d'établissements ? Comment accorder les politiques culturelles des grands équipements et les actions d'établissements ou d'associations de moindre envergure ?
- Comment les établissements culturels et les communes peuvent-elles collaborer ou mutualiser leurs moyens ? Sous quelles conditions est-ce-possible ? Dans quel domaine est-ce profitable ?

Les 4 propositions du Conseil de Développement Durable

■ Miser sur la politique culturelle comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire

La culture apparaît comme un vecteur d'image et d'identité pour les habitants, de notoriété, d'amélioration du vivre ensemble, de développement économique... Il est primordial de reconnaître son importance pour le territoire de l'agglomération de Poitiers.

■ Soutenir collectivement une approche des non-publics

La question des non-publics est une préoccupation commune à tous les acteurs culturels. La transmission du capital culturel se fait dès le plus jeune âge. L'éducation artistique en milieu scolaire et extrascolaire, la diversité culturelle et artistique dans les événements « populaires » (fêtes de quartier ou des communes), l'interrogation de la politique tarifaire des établissements et le soutien aux pratiques amateurs sont des moyens pour développer l'intérêt de ces nouveaux publics.

■ Mettre en réseau les acteurs culturels et les communes pour développer l'accès à la culture

Sur la base de la volonté collective de travailler ensemble des acteurs culturels, il s'agit de construire des modes de coopération pour développer l'accès à la culture. Les champs d'investigation communs sont larges pour améliorer leur complémentarité : des outils de communication communs et actualisés pour pallier une profusion d'information et un cloisonnement évident des publics, une offre concertée voire commune entre les établissements tout en gardant l'identité culturelle de chacun d'entre eux, des pistes d'actions pour familiariser les publics moins avertis avec les établissements (journées portes ouvertes, spectacles grand public, rencontres entre les publics et les artistes ...), des mises en réseau effectives à l'échelle de l'agglomération, comme entre les bibliothèques ou écoles de musique...

■ Anticiper et s'adapter aux évolutions sociétales et démographiques

L'évolution démographique (vieillesse de la population), l'évolution des cadres conventionnels de la famille (familles monoparentales...), les évolutions technologiques, des rythmes de la vie, l'élargissement des bassins de vie laissent à penser que de profondes évolutions sont en marche et nécessitent d'adapter l'offre culturelle. En renforçant l'observatoire des pratiques culturelles mis en place sur la Ville de Poitiers, diverses pistes pourraient être creusées : étudier la compatibilité de l'offre culturelle avec la disponibilité horaire des publics, développer les activités qui se pratiquent en famille, renforcer ou rendre plus lisible les dispositifs de garde d'enfants, ne pas négliger les périodes de vacances scolaires dans la programmation...

Remerciement tout particulier aux étudiants du Master de sociologie de l'Université de Poitiers et leurs encadrants.

Les enquêtes dans leur version intégrale sont consultables auprès du secrétariat du Conseil de développement durable.



Secrétariat du Conseil de Développement Durable
Service recherche et développement
Communauté d'agglomération de Poitiers
BP 569-86021 Poitiers Cedex
tél : 05 49 52 36 59
mail : conseildedeveloppement@agglomeration-poitiers.fr